

Contrat d'engagement volailles de chair 2026 / 2027

Entre l'adhérent de l'association AMAP des prairies :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Et L'aviculteur :

ROCIPON Jean Pierre

22 rue du Point du Jour

77171 Melz sur Seine

Tel : 06 65 56 16 26

E-mail : jeanpierreroqiponbis@gmail.com

Proposition :

Choix (entourer)	PRIX Unitaire	PRIX X 11 livraisons	Nombre de volailles par mois
Poulet 1,7 kg	21,25 €	233,75 euros	
Poulet 2,1 kg	26,25 €	288,75 euros	
Poulet 2,5 kg	31,25 €	343,75 euros	
Pintade 1,7 kg	25,5 €	280,50 euros	
Alternance poulets 1,7 kg (x6) pintade (x5)	23,18 en moyenne	255 euros	
Alternance poulets 2,1 kg (x6) pintade (x5)	25,91 en moyenne	285 euros	

ATTENTION : Les paiements doivent être fait uniquement par chèque à l'ordre de : Jean-Pierre ROCIPON

Merci de remplir le tableau ci-dessous

Paieinent en	☐ 1 fois	☐ 2 fois	☐ 3 fois	☐ 4 fois	☐ 5 fois
Emetteur (NOM)	Banque	N° de chèque	Montant	Mois d'encaissement	

Nota : L'alternance pintade/poulet n'est possible qu'à condition qu'elle soit régulière au long des livraisons de l'année.

Il sera proposé ultérieurement pour les fêtes, des volailles festives (Chapon ou pintade)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP en Île-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'AMAP des prairies
- Participer au développement des projets de l'association AMAP Les Prairies

- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'élève pendant la période d'engagement.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.
- Pré financer la production (cf. prix au kilo du poulet et modalités de règlement).

b. Engagements de l'éleveur de poulets de chair :

- Production respectueuse de la nature.
- Alimentation des poulets issue de l'agriculture biologique.
- Livrer tous les mois des poulets d'un poids moyen de 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg et/ou une pintade 1,7 kg, issues de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Livraison de la production :

Les poulets seront distribués entre les mois d'octobre 2026 et septembre 2027, hormis le mois d'août, soit 11 distributions, un mercredi par mois de 18h à 19h30 sur des dates qui seront définies au mois de septembre 2026 et communiquées via le site internet, à la paroisse St Cyrille-St Méthode, 124 rue de Bagnolet 75020 PARIS.

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre part de récolte sur ce créneau :

- Choix 1 : vous pouvez déléguer à une personne de votre choix (même non adhérent) pour venir chercher votre part
- Choix 2 : vous pouvez proposer votre part sur la liste mail des « paniers volants » : amapprairies-paniersvolants@framalistes.org et organisez-vous en direct avec la personne qui peut récupérer votre part pour le règlement
- Choix 3 : votre panier n'est pas récupéré, **veuillez prévenir par mail à l'adresse suivante**
amapdesprairies@mailo.com

Toute part non récupérée sera considérée comme un don pour une association ou une cause choisie par l'AMAP des Prairies.

e. Prix du poulet et modalités de règlement :

- Le prix du poulet est fixé à 12,50€/kg, le poids moyen du poulet est au choix 1,7 kg ; 2,1 kg ou 2,5 kg.
 - Le prix de la pintade est fixé à 15€/kg, le poids moyen est de 1,7 kg.
 - Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de poids sur les différentes livraisons programmées. Celui-ci fera son possible pour livrer un poulet conforme à la commande sur les 11 livraisons, le poids pourra donc légèrement varier d'une livraison à l'autre.
 - En plus des poulets, il sera proposé une livraison de volailles de fêtes, Chapon ou pintade dont le prix sera fixé ultérieurement, la vente se fera au poids réel donc, avec un réajustement au moment de la livraison.
- Le règlement des poulets peut être réalisé par des versements multiples, les chèques doivent être remis au moment de la signature du présent contrat, ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau en première page, à l'ordre de « Jean-Pierre Rocipon ».

Fait à

en 2 exemplaires, le

Signature de l'adhérent·e et des co-adhérent·es

Signature l'aviculteur